

**Procès verbal de l'Assemblée générale
du groupement pour l'Avenir du Pré-au-Blanc
du 28 novembre 2006**

A 20h07, Mr Boget ouvre l'Assemblée générale à l'Auberge communale de St-Légier en souhaitant la bienvenue aux 22 membres présents.

Se sont excusés : Monsieur et Madame Membrez, Monsieur Barozzi, Monsieur Walti

La lecture de l'ordre du jour ne donne lieu à aucune remarque.

Le procès verbal de l'assemblée du 7 décembre 2004 est lu par Monsieur Gilliéron. Il est accepté à l'unanimité.

Rapport du Président

Depuis la dernière Assemblée générale, le nouveau comité c'est réuni à cinq reprises. La passation des pouvoirs et l'attribution des tâches c'est déroulée le 4 mars 2005. Dans son organisation, il a été décidé que le poste de Président serait soumis à un tournus entre ces membres à raison d'un changement tous les deux ans. Le 25 août 2005, le comité c'est réuni avec les membres de la commission technique dans le but de faire plus ample connaissance. Une lettre a été envoyée au Préfet concernant le dépôt de véhicules sur le terrain de «En Ferreyres» et rendant attentif aux risques de pollution qu'un cimetière de voiture pouvait occasionner. L'inscription de cette pollution au cadastre n'a toutefois pas été retenue, car considérée comme étant bénigne.

Concernant l'avenir, des signes de turbulences sont en vue :

L'avant-projet de plan général d'aménagement présenté par la commune en juin prouve que nous devons être vigilants. Pour preuve, les mandataires de la commune ont tout simplement prévu de mettre tous les terrains bordant l'autoroute entre la Veveyse et le château d'Hauteville en zone d'activité. Selon eux les activités prévues seraient de haute valeur ajoutée. Des activités qui, comme le reconnaît Monsieur De Gautard, ne peuvent pas s'identifier à celles de centres commerciaux. L'affectation réelle de la ZI de La Veyres nous incite à mettre en doute le sort final de telles zones.

Pour sa part, la Migros a décidé de recourir à un promoteur immobilier pour mettre en valeur ses terrains. Elle reconnaît aujourd'hui que son projet Lémanparc est obsolète. Voilà une bonne raison pour s'y être opposé dans le passé. Mais que nous réserve le nouveau promoteur ? Il serait peut-être utile qu'il s'approche du GAPS pour en discuter avant de s'affronter à des oppositions.

Rapport du Caissier et des vérificateurs

L'exercice comptable objet de ce rapport concerne la période 2005-2006

Au 31 octobre 2006, notre fortune s'est élevée à Fr. 10'215.05 contre Fr. 6'896.35 l'exercice précédent, soit un bénéfice de Fr. 3'318.70.

Cette fortune est composée de la trésorerie en caisse, soit Fr. 200.15, de l'avoir sur CCP, soit Fr. 10'008.45 ainsi que d'un impôt anticipé de Fr. 6.45.

Au cours de cet exercice, les recettes se sont élevées à Fr. 4'840.30, dont Fr. 4'200.00 de cotisations et Fr. 620.00 de dons. Les intérêts payés par la Poste ont atteint la somme de Fr. 20.30.

Au chapitre des dépenses, les frais de port se sont élevés à Fr. 608.60, les frais d'imprimés à Fr. 178.30, les frais de banque et de CCP à Fr. 152.70. Avec les frais divers d'un montant de Fr. 582.00, les dépenses atteignent un montant total de Fr. 1'521.60.

Ces chiffres témoignent de la bonne santé de nos finances et également de la solidarité de nos membres et sympathisants. Au nom du comité, le trésorier remercie donateurs et cotisants de leur générosité.

Mr Magnusson lit le rapport des vérificateurs des comptes du 21 novembre 2006 par lequel il atteste de la parfaite tenue de la comptabilité. L'Assemblée accepte les comptes sans discussion et donne décharge au trésorier et aux vérificateurs des comptes.

Pour le prochain exercice, la cotisation de Fr. 30.00 est maintenue.

Election du comité exécutif, de la commission technique et des vérificateurs des comptes

MM Roland Magnusson et Pierre Lambelet sont élus nouveaux vérificateurs des comptes et Mme Michaela Carrel comme suppléantes à la vérification des comptes.

Le Comité propose le changement de la présidence en effectuant une rocade entre le président actuel Mr Ernest Boget et le Vice-Président Mr Christian Mueller. Ce changement est accepté à l'unanimité.

La commission technique compte trois démissions sur les 6 membres. Il s'agit de MM Yves Membrez, Pierre Schüp et Werner Tobler. Il reste donc trois membres actifs, soit MM Patrick Brunschwig, Yves Filippozzi et André Guex. Un appel devra être lancé pour trouver des ingénieurs ainsi que des spécialistes de l'air pour compléter les rangs. Mme Dunant propose de regarder la profession des membres du groupement afin de déceler parmi eux les candidats potentiels. Si un nouveau projet est lancé, la commission technique devra pouvoir être mise en place rapidement. Monsieur Membrez pourrait être recontacté pour ce poste en cas de reprise des activités.

Proposition et présentation d'un site Internet

Le secrétaire, Monsieur Gilliéron, présente le projet pour le Site Internet du groupement. L'utilisation de ce média permet l'accès facile à des informations utiles et détaillées sur l'actualité apparentée au groupement. Le site serait hébergé en Suisse chez Webcreatif avec le nom de domaine gaps.ch. La maintenance du site est à la charge de Mr Gilliéron. Le projet est bien accueilli et accepté par l'Assemblée.

Discussion sur le PGA. Propositions

Monsieur Boget informe qu'à l'occasion de la consultation, il a écrit à titre personnel en suggérant une diminution des surfaces destinées à la zone d'activité. Il a proposé

la création d'une certaine zone verte et de liaison par dessus l'autoroute facilitant l'intégration du bas du territoire de St-Légier avec le haut.

Madame Dunant propose pour le Terrain de En Ferreyres une exploitation dans un but communautaire. Pompiers, Voirie, Magasins de village.

Selon Monsieur Greset, la commune n'a pas de solution concrète pour le trafic débouchant de la route du pré-au-Blanc sur la route du Rio-Gredon, le dernier comptage officiel datant de 2004.

Mme Barozzi demande des informations sur le projet de 30km/h sur la route de Fenil et de la suppression du « bordiers autorisés ». Madame Knupf fait remarquer que les zones 30 font tomber le «bordiers autorisés» selon un arrêt du TF.

Monsieur Guex rappelle l'ancien arrêté de la Zone Verte intercommunale Veveyse - > Baye de Clarens qui n'a plus de valeur juridique et propose de réintroduire cette idée dans le PGA.

Monsieur Carrard propose également de relancer l'idée de Coulée verte pour séparer les communes de Vevey et St-Légier. Il s'interroge sur le pourquoi la commune n'a pas cherché d'info auprès de la population pour connaître les besoins. Il suggère un moratoire sur les constructions tant que les problèmes de circulation ne sont pas réglés. Il émet l'idée de projet intercommunal (Hôpital, terrain de sport,...) pour les zones près de l'autoroute.

M. Carrard demande si la commission d'urbanisme a été contactée. Le comité répond que non.

Autres remarques de la salle :

- Ne pas mettre de zone non définies. Idée globale architecturale. Accepter des activités non génératrices de trafic, de l'artisanat par exemple.
- Eviter un PPA tant que le PGA n'est pas clairement établi.
- Pour information ; Migros vend CHF 400.00 m2
- le PPA de Migros reste en vigueur jusqu'à ce qu'un nouveau soit accepté.
- Vigilant sur le plan général pour le terme « zone d'activité »

La séance se termine à 22h20. Les personnes présentes sont conviées à prendre un rafraichissement et la soirée s'achève dans la convivialité et la bonne humeur.

St-Légier, le 5 mai 2007

Robert Gilliéron